

# ATTESTATION DE QUALIFICATION SPORT ADAPTE

L'AQSA est un diplôme délivré par la FFSA (Fédération Française de Sport Adapté). La FFTDA est partenaire pour la mise en place du module 2 de ce cursus de formation.

## **PREROGATIVES :**

Cette formation permet d'encadrer, en toute sécurité, à un public en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles de l'adaptation.

## **PRE-REQUIS**

- Etre titulaire du CQP APAM, ou BEES, ou DEJEPS/DESJEPS mention taekwondo et disciplines associées (*Les personnes titulaires du DIF ou sans diplôme pourront participer à la formation, mais n'obtiendront qu'une attestation de participation*).
- Licence et passeport sportif FFTDA à jour

## **ORGANISATION :**

La formation se compose de 3 modules se déroulant dans un délai maximum de 2 ans (le module 1 est un pré-requis pour participer au module 2) :

- **Module 1 (16h sur 2 jours) : Connaissances générales** sur les personnes déficientes intellectuelles, les contextes de la pratique des APS et de leur environnement.
- **Module 2 (24h sur 3 jours) : Connaissances spécifiques taekwondo** en matière d'approche pédagogique sur ce public.
- **Module 3 (20h) : stage pédagogique en situation**, dans des structures affiliées à la FFTDA, ou à la FFSA ou établissement médical ou spécialisé.

Validation : Entretien à partir du rapport de stage et d'un entretien

## **LIEU:**

Le module 1 de l'AQSA est organisé par les ligues régionales de sport adapté. Pour le moment, le module 2 de l'AQSA n'est organisé que par la ligue sport adapté Midi-Pyrénées.

**RENSEIGNEMENTS: auprès de la FFTDA**